

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 **SECRÉTAIRE :** Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_36

SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

RAPPORTEUR : Cyril MATHEY

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GARON (SMAGGA) fait parvenir chaque année à la Commune un rapport d'activité annuel.

Ce document doit être communiqué au Conseil Municipal de la Ville de Givors, adhérente au syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 du Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GARON (SMAGGA).

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE



2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ



262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais
04 72 31 90 80
smagga@smagga.com
smagga.fr

Directeur de la publication : Serge Bérard
Conception réalisation : Service communication SMAGGA - juin 2025
Photos : SMAGGA sauf mention.
Couverture : Inondation à Grigny-sur-Rhône le 17 octobre 2024 - service communication Grigny-sur-Rhône®
Illustration : carte, Kalibblue®

Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GARON



SOMMAIRE

Les élus /	page 4
Rôle du SMAGGA et équipes /	page 5
Le territoire /	pages 6/7
3 questions à Serge Bérard /	pages 8/9
Entretien et restauration /	pages 10/11
Protection contre les inondations /	pages 12/13
Préservation de la ressource /	pages 14/15
Information et sensibilisation /	pages 16/17
Finances et budget /	pages 18/21
Rétrospective et annexes /	pages 22/23

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

S'LOW

Les délégués titulaires et suppléants du mandat 2020/2026

Collège compétences hors GEMAPI*

Beauvallon
Gérard FAURAT
Françoise TRIBOLLET

Brignais
Christine MARCILLIERE
Béatrice VERDIER

Brindas
Guillaume GIRAUD
Anne CHANTRAINE

Chabanière
Michèle QUIRIEL
Lionel RATTON

Chaponost
Damien COMBET
Alexandre MARTIN

Charly
Marie-Laure RUE
Emilie FREYSSINET-LOPES

Chaussan
Pascal FURNION (6^{ème} Vice-Président)
Pascal LANGLÉT

Givors
Cyril MATHEY
Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Grigny
Xavier ODO (3^{ème} Vice-Président)
Aurélië FRONTERA

Messimy
Catherine DI FOLCO
Marie-Agnès BERGER

Millery
Philippe GAUFRETEAU
Gaëlle LAZE

Montagny
Sandrine FRAISSE-SIBILLE
Marie-Christine LASSALLE

Mornant
Arnaud BREJOT
Jean-Marc MACHON

Orliénas
Guillaume FREMIOT
François GUIZE

Rontalon
Hervé STANIS
Laurence BRAUD

S'-Genis-Laval
Frédéric RAGON
Céline MARROLEAU

S'-Laurent-d'Agnay
Denis MONOD
Vincent PASQUIER

Soucieu-en-Jarret
Anne-Sophie DEVAUX
Laurence CHIRAT

Taluyers
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Laurent NAULIN

Thurins
Marion AMBIS (5^{ème} Vice-Présidente)
Romain BOICHON

Vourles
Ernest FRANCO
Fabien DUMAS

Yzeron
Agnès NELIAS
Fabien CAFFIER

**Communauté de communes
des Monts du Lyonnais**
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

NOUS CONNAÎTRE

Collège GEMAPI*

**Communauté de communes
des Monts du Lyonnais**
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

**Communauté de communes
du Pays Mornantais**
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Arnaud SAVOIE
Christian FROMONT (4^{ème} Vice-Président)
Bernard CHATAIN
Hélène DESTANDAU
Caroline DOMPNIER-DU-CASTEL

**Communauté de communes
de la Vallée du Garon**
Serge BERARD (Président)
Jean-François PERRAUD
Françoise GAUQUELIN
Pierre FREYSSINET
Ernest FRANCO
Corinne JEANJEAN

**Communauté de communes
des Vallons du Lyonnais**
Bernard SERVANIN (2^{ème} Vice-Président)
Jean-Marc PALAIS
Anne CHANTRAINE
Olivier AIGLON

Métropole de Lyon
Anne GROSPERRIN
Jérôme BUB
Jean-Charles KOHLHAAS
Laurence FRETÉY

* Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a instauré la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La GEMAPI est exercée par les communautés de communes et la Métropole de Lyon. Cette compétence étant déjà exercée par le SMAGGA avant la promulgation de la loi, les communautés de communes et la Métropole de Lyon se sont substituées aux communes au sein du SMAGGA pour piloter l'exercice de cette compétence.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE
Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant de la rivière du Garon (SMAGGA) est en charge de la gestion de la ressource en eau.
le bassin versant du Garon.

NÔTRE RÔLE

Le SMAGGA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon pour 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais) et pour la Métropole de Lyon. Il assure également des missions complémentaires dites hors GEMAPI (lire page 19).

Pour la mise en œuvre de ces compétences, le SMAGGA est la structure porteuse de démarches contractuelles - comme ce fut le cas pour les premier et second contrats de rivière du Garon - qui définissent et appliquent des programmes d'actions pluriannuels. Les 5 principales démarches portées actuellement par le SMAGGA sont celles présentées ci-dessous.

Un contrat de bassin pour la période 2022/2024 a été signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon en décembre 2022. Celui-ci engage les parties sur la mise en œuvre et le financement d'actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a débuté en 2020 et s'achèvera en 2026. Il comprend des actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation ainsi que la gestion des aménagements de protection locale contre les crues. La réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection destinés à réduire le risque d'inondation fait également partie des actions prévues par ce programme qui est en partie financé par l'Etat.

Un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) est actuellement en phase de validation. Programmé sur la durée 2024/2029, cet outil piloté par le SMAGGA, à la demande de la Préfecture du Rhône, a pour objectifs de rétablir les déséquilibres quantitatifs d'eau dans les rivières et dans la nappe, d'anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource, d'inciter à réduire la consommation d'eau, d'instaurer un dialogue entre les différents usagers et les acteurs de l'eau, de définir des orientations pour le territoire du bassin versant du Garon.

Tous les 6 ans, le SMAGGA établit un **plan de gestion** pour l'entretien des 260 km de berges du Garon et de ses affluents (abattages, fauches, plantations, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). L'actuel plan de gestion couvre la période 2024/2029.

Le SMAGGA et le SAGYRC - syndicat de rivière voisin couvrant le bassin versant de l'Yzeron - ont travaillé ensemble pour lancer la démarche de **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** sur un territoire de 350 km² (superficie des bassins versants du Garon et de l'Yzeron). Son objectif est de définir une politique de gestion de l'eau comme un bien commun, en tenant compte des effets de l'urbanisation, de la préservation des milieux aquatiques, du partage de la ressource entre les différents utilisateurs, en anticipant d'éventuelles pénuries d'eau. ■

NOS ÉQUIPES

Président - **Serge BERARD** | **Coralie EXTRAT** - Directrice
1^{er} Vice-Président - **Charles JULLIAN** | **Johana SANABRIA** - Animatrice SAGE
2^{ème} Vice-Président - **Bernard SERVANIN** | **Christelle MARVEAUX/ Dominique ANOVAZZI** - Pôle administratif, finances et RH
3^{ème} Vice-Président - **Xavier ODO** | **Grégoire NAUDET/Alexa VERJAT** - Pôle protection contre les inondations
4^{ème} Vice-Président - **Christian FROMONT** | **Vincent LEFEBVRE** - Technicien de rivière
5^{ème} Vice-Président - **Marion AMBIS** | **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication
6^{ème} Vice-Président - **Pascal FURNION** | **Frédéric AUGIER** - Chargé de mission ressource en eau

LE BASSIN VERSANT DU GARON



- 206 km²
- 322 km de rivière
- 24 communes
- 71 762 habitants
- 1 nappe phréatique*

*capacité : 25 millions de m³ - alimentation : 90 000 personnes



3 QUESTIONS À SERGE BÉRARD

La crue d'octobre est le fait marquant de cette année 2024. Comment a-t-elle été gérée par le SMAGGA ?

Serge Bérard : Permettez-moi tout d'abord de revenir sur la chronologie des événements. L'enchaînement de deux épisodes pluvieux intenses à une semaine d'intervalle a été particulièrement défavorable à la situation. Le 8 octobre, il est tombé 100 mm de pluie, ce qui a eu pour effet de saturer les sols d'eau. Le 17 octobre, les quantités de pluie ont atteint entre 90 et 140 mm selon les secteurs (lire page 12). Dans ces conditions, les risques de crue et d'inondation étaient difficilement évitables.

« Sans aménagements, les inondations auraient généré plus de dégâts. » Pour aller plus loin dans l'analyse, le SMAGGA a commandé une étude sur cette crue afin d'établir sa période de retour (trentennale, cinquantennale, centennale...) et de se projeter sur des scénarios intégrant la présence des ouvrages écrêteurs en cas de récurrence de ce type de phénomène. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2025.

Lorsqu'une inondation survient, il est naturel de vouloir la comparer avec des événements précédents de même nature. En 2003, les aménagements de protection locale (murets en haut de berge, portes hydrauliques, élargissement et renaturation du lit du Garon) et les stations de mesure de débits n'existaient pas. En 2024, leur présence et leur fonctionnement ont apporté des garanties sécuritaires dans la gestion de l'événement. Sans aménagements, les inondations auraient généré plus de dégâts. Plusieurs riverains nous ont d'ailleurs écrit pour nous indiquer leur satisfaction. Pour autant, tout n'a pas été parfait, sur certains secteurs, l'eau est passée par dessus les murets de protection, ou par des réseaux. Certains

petits affluents du Garon et du Mornantet se sont comportés comme des cours d'eau aux régimes torrentiels, des études seront lancées pour comprendre ce qu'il s'est passé et trouver des solutions pour éviter que cela ne se reproduise.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

S²LOW

La différence majeure avec la crue de 2003, c'est le peu de bois mort observé à la dérive sur les cours d'eau ou bloqué sous les ponts. Cela démontre que le travail d'entretien effectué par la Brigade Nature depuis 22 ans sur la ripisylve a porté ses fruits.

Quelles sont les pistes d'amélioration pour limiter le risque inondation sur le bassin versant ?

Serge Bérard : En octobre, le Merdanson de Chaponost est sorti de son lit, provoquant le blocage de la circulation à hauteur du rond point de la SPA à Brignais et inondant les entreprises environnantes. Des travaux sur ce cours d'eau sont en projet. Ils porteront sur la création de champs d'expansion de crue, de renaturation du cours d'eau et d'agrandissement d'un bassin tampon de stockage d'eau. Ces aménagements permettront de limiter les inondations à l'aval dans les zones d'activités traversées par ce petit affluent.

Pour aller plus loin dans la connaissance et la gestion du risque, le SMAGGA projette de compléter son système de surveillance de débit des rivières - déjà équipé de 4 stations - avec 3 futurs équipements implantés sur le Garon rue André Sabatier à Grigny et Cité du Garon à Givors, et sur le Mornantet à hauteur de la RD86 à Grigny/Givors. Elles permettront de suivre les événements au plus près, de communiquer les informations aux maires des communes plus rapidement afin que ces derniers déclenchent l'alerte auprès de leur population.

« 3 nouvelles stations viendront compléter notre dispositif de surveillance des débits des cours d'eau. »

Enfin, la protection la plus efficace contre les crues de moyenne et grande ampleur réside dans la création de trois ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et le Mornantet. Les études sont en cours. La date prévisionnelle de début des travaux est fixée pour 2028. Ils permettront de protéger les personnes et les biens des crues similaires ou supérieures à celles de 2003 et 2024, soit jusqu'à une crue d'occurrence centennale (crue ayant un risque sur cent de se produire chaque année).

Les syndicats de rivières Garon et Yzeron se sont rapprochés autour d'un SAGE. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Serge Bérard : Voisins géographiquement, les bassins versants du Garon et de l'Yzeron font face aux mêmes enjeux de gestion de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques. Afin de mutualiser leurs actions et de les mettre en cohérence à l'échelle de leurs deux territoires, le SAGYRC et le SMAGGA ont pris l'initiative en 2024 de s'engager ensemble dans l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Yzeron-Garon. Pour faire vivre ce SAGE, souvent comparé à un parlement de l'eau à l'échelle locale, une animatrice a été spécialement recrutée en avril 2025.

« Le SAGE garantira un équilibre entre les usages de l'eau et la préservation des milieux aquatiques. »

Dans un contexte de changement climatique et de risque de raréfaction de l'eau, y compris potable, sur le territoire, ce SAGE vise à mettre en œuvre une gestion concertée et durable de la ressource en eau afin de garantir un équilibre entre les usages et la préservation des milieux aquatiques. Il permettra de déployer une politique globale construite avec tous les acteurs du territoire, assortie de moyens renforcés, pour garantir la compatibilité et les synergies entre l'eau et l'aménagement du territoire. ■

ENTRETIEN ET RESTAURATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

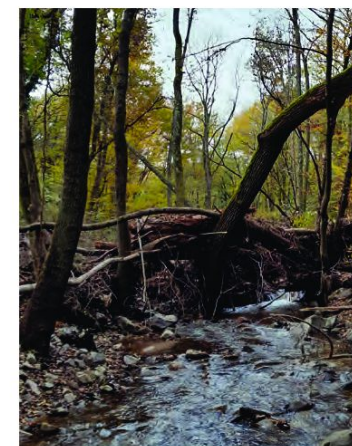
S²LOW

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE



Formation d'embâcles, arbres déracinés... la crue d'octobre a donné beaucoup de travail aux équipes œuvrant pour l'entretien de nos rivières.

Année relativement pluvieuse, 2024 a été marquée par plusieurs crues printanières ayant redessiné le tracé de certaines portions de linéaires de rivières, on parle alors de crues dites morphogènes. A l'automne, les fortes précipitations du mois d'octobre tombées coup sur coup à une semaine d'intervalle (lire page 12) ont provoqué des débordements des cours d'eau. Suite à ces événements météorologiques, le SMAGGA a été sollicité une soixantaine de fois pour des demandes d'interventions (évacuations d'arbres couchés dans le lit de la rivière, abattages de sujets fragilisés par la crue, suppressions d'embâcles...) assurées par les Brigades Nature et par des entreprises d'élagage spécialisées. Une fois l'urgence traitée, le SMAGGA a accompagné les propriétaires riverains des cours d'eau ayant subi de forts dégâts (érosion de berge, ripisylve arrachée). Un diagnostic a été dressé et des interventions de remise en état ont été lancées lors du premier trimestre 2025. Précisons que sur les deux derniers mois de l'année, 10 km d'entretien de cours d'eau ont été réalisés afin d'effacer les stigmates de la crue, alors que sans ce type d'événement, ce linéaire est parcouru sur une année complète.



Une opération d'entretien de berges s'est déroulée en mars sur le Merdanson d'Orliénas. L'objectif principal a consisté à limiter la formation d'embâcles causés par l'accumulation de bois mort. Pilotée par le technicien de rivière, la partie opérationnelle du chantier a été assurée par les Brigades Nature avec l'appui de deux chevaux de trait pour l'évacuation des billes de bois sur un linéaire d'environ 300 mètres très difficile d'accès. ■

Sur le Merdanson d'Orliénas, les travaux d'entretien de berge ont nécessité l'intervention de chevaux pour évacuer les grumes hors du lit du cours d'eau.

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S²LOW

Sur le site de la vallée en Barret à Brignais, où l'ouvrage des populations est à protéger les coups de masse sont donnés sur une pierre placée sur le sol. La vitesse du déplacement de l'onde provoquée définit la nature des sols rencontrés (types de terre, roche, eau, vide...).

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE



Crue du 17 octobre

Une crue mémorable a frappé le territoire du bassin versant du Garon le 17 octobre, provoquant des inondations, notamment sur les communes de Brignais, Millery, Montagny, Grigny et Givors. Comment expliquer le phénomène ? L'ampleur de la crue est imputable à la succession de deux événements pluvieux. Le premier le 8 octobre, avec un cumul de pluie de 100 mm rendant les sols gras et saturés d'eau. Le second le 17 octobre, avec des quantités de pluie comprises entre 90 et 140 mm, les plus importantes se sont concentrées sur le sous bassin versant du Mornantet.

Les aménagements de protection locale contre les crues placés sur le Garon ont joué leur rôle sur les communes de Brignais, Montagny (où deux maisons ont tout de même été inondées) et sur une partie de Grigny. Les travaux de renaturation et d'élargissement du lit du Garon, sur le secteur du stade Pierre Minssieux à Brignais, ont pleinement remplis leur objectif, puisque le Garon est resté dans son lit sans provoquer d'inondation.

Sur le Mornantet, les protections ont, jusqu'à une certaine limite, contenu l'eau. Le débit du Mornantet étant trop important, l'eau est finalement passée par-dessus les protections sur les communes de Givors et Grigny. Le secteur de la confluence a été inondé, notamment au niveau de la Cité du Garon à Givors et de la Cité SNCF à Grigny, le débit du Mornantet provoquant par remontée hydraulique le gonflement et le débordement du Garon sur plusieurs centaines de mètres à l'amont de la confluence.

A Brignais, deux affluents du Garon – le Chéron longeant la route de Soucieu, et le Merdanson de Chaponost – ont provoqué des inondations dans le centre de Brignais, à hauteur du rond-point de la SPA et dans les zones d'activité économique de Sacuny et des Aigais. D'autres affluents ont également généré des dégâts sur les domaines privés et publics : le Bresselon à Montagny, le Jonan à Beauvallon, et le Merdanson d'Orliénas sur la commune du même nom. ■

La protection la plus efficace contre les crues de moyenne et grande ampleur réside dans la création de trois ouvrages écrêteurs de crue. Les études sont en cours. Ils permettront de protéger les personnes et les biens des crues similaires ou supérieures à celle de 2003 et 2024, soit jusqu'à une crue d'occurrence centennale (crue ayant un risque sur cent de se produire chaque année). Des sondages géotechniques ont été effectués vallée en Barret à Brignais afin de connaître les propriétés du sol. Les données collectées permettront de définir les caractéristiques techniques de l'ouvrage et de garantir sa solidité.

La dernière tranche de travaux du programme de protection locale contre les crues du Garon et du Mornantet s'est achevée avec la livraison des travaux effectués au niveau du stade Pierre Minssieux à Brignais. Sur un linéaire de 300 mètres, les berges de la rivière ont été aménagées pour donner plus de place au Garon en cas de crue afin de limiter les inondations. Des zones ont été spécialement agencées pour proposer des conditions favorables au développement de la vie piscicole.

Suite au départ de Delphine Mollard, Alexia Verjat a été recrutée au poste de chargée de mission inondation et aménagement. Elle prend en charge le pilotage des actions du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) relatives aux actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation, et de suivi technique des protections existantes. ■

PRESERVATION DE LA RESSOURCE

L'eau est un sujet complexe où le fonctionnement des zones humides (ici le marais de Morlin à Taluyers), le débit des rivières, l'infiltration des eaux pluviales et le niveau de la nappe phréatique sont intimement liés.

Dans le cadre de l'Heure Bleue, moment d'information à destination des élus des communes proposé par le SMAGGA, le public a eu l'occasion de découvrir le fonctionnement d'un piézomètre.

Suite au PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) établi pour la période 2016/2022, un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) a été lancé pour une durée de 6 ans de 2024 à 2029. A la demande de la Préfète coordinatrice du bassin Rhône-Méditerranée Fabienne Buccio, Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cet outil est piloté par le SMAGGA avec l'aide des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, en collaboration avec les partenaires de l'eau (syndicats de distribution d'eau potable, syndicats d'assainissement, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie...). A ce jour, sur les 19 actions programmées dans le cadre du PGRE, 95 % ont été lancées et 65 % sont terminées. Rappelons que la réussite d'une telle démarche n'est possible qu'avec les soutiens technique et financier des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

La dynamique du PGRE a mis en mouvement les acteurs de l'eau autour de la problématique de la raréfaction de la ressource. Un sujet complexe où nappe phréatique, débit des cours d'eau, fonctionnement des zones humides et infiltration des eaux pluviales sont intimement liés.

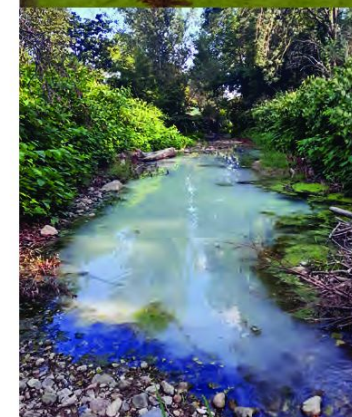
Le PGRE aura permis également de stabiliser le volume de la nappe du Garon pendant les sécheresses de 2022 et 2023 grâce à la mise en place d'actions d'économie par les syndicats de distribution d'eau potable : remise de kit d'économie d'eau, télérelève, et surtout la limitation des volumes pompés dans la nappe du Garon rendue possible grâce à l'interconnexion avec la nappe du Rhône. La bonne pluviométrie de l'année a également contribué à faire remonter le niveau de la nappe. 1 000 mm ont été enregistrés contre 780 mm/an en moyenne.

Dans la continuité, le SMAGGA a travaillé à la préparation d'un PTGE intégrant un scénario d'accélération du changement climatique. Pour atténuer les conséquences de ce réchauffement, 20 fiches actions réalistes et ambitieuses ont été inscrites. Elles sont regroupées dans 4 thématiques :

- Mieux connaître la ressource en eau,
- Préserver la nappe du Garon et économiser l'eau potable,
- Garder l'eau sur le territoire,
- Communiquer sur les enjeux quantitatifs.

L'étude d'envergure portant sur l'approfondissement de la connaissance de la nappe du Garon a pris du retard. En raison des conditions climatiques très pluvieuses de l'année 2024, les résultats de cette étude ne seront connus qu'en 2025.

Cette étude vise en partie à mieux comprendre les interactions avec les sources de la Mouche (intégration du seuil des Barolles, au niveau de la commune de Saint-Genis-Laval). L'étude tient compte également des périodes d'assec du Garon sur sa partie aval. ■



Pollutions identifiées

Garon - Messimy

26 juillet

La rivière est marquée par une forte turbidité et la présence de limons jusqu'à Brignais. Les investigations permettent de remonter jusqu'à une suspicion de recalibrage du cours d'eau sans permettre de définir l'origine exacte de cette pollution.

Garon - Promenade J. Brel/Grigny-sur-Rhône

2 septembre

Une substance blanchâtre est identifiée dans l'eau de la rivière. La pollution provient d'une entreprise de bâtiment utilisant la grille d'eaux pluviales pour le rinçage de son matériel. L'entreprise est avertie et fait le nécessaire pour stopper les rejets.

Garon - Pont du Corrandin/Chaponost

12 septembre

Un animal mort est signalé dans le lit de la rivière par l'association de pêche locale. Le chien est sorti par la Brigade Nature et évacué par les services techniques de la commune.



INFORMATION ET SENSIBILISATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
 Lors de la 13^{ème} édition des Entretiens du Garon
 Reçu en préfecture le 26/09/2025
 Lors de la 13^{ème} édition des Entretiens du Garon
 Publié le 26/09/2025
 Lors de la 13^{ème} édition des Entretiens du Garon
 ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE



RÉPARTITION DES CLASSES INSCRITES À NOTRE PROGRAMME D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Beauvallon	3
Brignais	12
Brindas	0
Chabanière	0
Chaponost	2
Charly	1
Chaussan	0
Givros	2
Grigny	0
Messimy	4
Millery	0
Montagny	0
Mornant	6
Orlienas	2
Ronblan	0
St-Catherine	0
St-Genis-Laval	3
St-Laurent-d'Agnay	4
St-Martin-en-Haut	0
Soucieu-en-Jarrest	6
Taluyers	0
Thurins	5
Vourles	4
Yzeron	0
Total	54



Une exposition sur le thème des inondations a été réalisée. Composée de neuf panneaux auto-portants, elle est disponible en prêt auprès du SMAGGA sur simple demande.



1341 élèves de classes de CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié des animations pédagogiques proposées par le SMAGGA sur le thème de l'eau.

Conférence annuelle destinée aux élus, aux agents des communes et aux partenaires institutionnels du SMAGGA, les Entretiens du Garon se sont déroulés à Taluyers. La thématique retenue pour cette 23^{ème} édition portait sur l'adaptation de notre ressource en eau aux effets du changement climatique. Plus d'une soixantaine de personnes ont assisté aux interventions de quatre spécialistes qui répondent aux questions du public. (Ces interventions sont disponibles sur la chaîne Youtube «SMAGGA Garon», scanner le QR code ci-contre). La matinée s'est conclue par une visite de terrain avec la découverte du marais de Morlin à Taluyers. Encadrée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, cette sortie a permis d'expliquer aux visiteurs le rôle et l'intérêt de cette zone humide jouant – entre autres – le rôle d'éponge, en stockant l'eau lors des fortes précipitations et en la restituant progressivement au milieu naturel en périodes plus sèches.



Voir les interviews des intervenants des Entretiens du Garon, c'est facile ! Scannez et regardez.

Le programme d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA auprès des classes de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant a recueilli 54 inscriptions. 1 341 élèves ont profité des animations sur le thème de l'eau

dispensées par les 7 partenaires associatifs du syndicat (Arthroplogia, FNE, la Fédération de pêche, LPO, MNLE, Naturama et Oikos).

Les outils d'exposition, trio maquette/stand parapluie/expo faune et flore, ont été empruntés à 4 reprises par les communes de l'aire syndicale. Pour compléter cette panoplie d'outils, une exposition sur le thème des inondations a été réalisée en interne dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Composée de 9 panneaux, son rôle consiste à sensibiliser le public au risque inondation et à garder la mémoire des crues.

Le SMAGGAzine numéro 41 a été imprimé et distribué lors de l'automne par les communes, avec à sa suite un sujet sur les projets des ouvrages écreteurs de crues. ■



Le semestriel d'information du SMAGGA a fait peau neuve avec une nouvelle maquette arborant les couleurs du logo.

FINANCES ET BUDGET

Les actions de sensibilisation à destination des scolaires entrent dans le cadre des actions dites "Hors GEMAPI". Elles sont financées par les communes et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.
Photo : MNLE©

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S²LOW

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

Les charges générales du syndicat (frais de fonctionnement de la structure) sont réparties et financées par les 22 communes membres, les 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) et la Métropole de Lyon.

Les actions menées par le SMAGGA dans le cadre des programmes d'actions pluriannuels sont financées par les participations versées par les collectivités membres, par les aides financières de partenaires institutionnels (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Rhône, Agence de l'eau), et par l'emprunt (au 1^{er} janvier 2024, la dette du SMAGGA était de 1 712 078 €, dont 400 000 € de capital pour le crédit relais contracté en 2023 d'une durée de deux ans).

La répartition du financement des programmes d'actions pluriannuels entre les collectivités membres s'effectue selon la nature de ces actions. Celles entrant dans le cadre des compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont financées par les 4 communautés de communes du territoire et la Métropole de Lyon. Les actions dites « hors GEMAPI » sont quant à elles financées par les 22 communes du territoire et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Pour mémoire, les actions GEMAPI concernent notamment les études et les travaux relatifs à l'entretien et à la restauration des cours d'eau, la prévention des inondations, la restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques.

Les actions hors GEMAPI regroupent les actions de communication et de sensibilisation, de surveillance des cours d'eau et d'animation. Les participations des collectivités sont détaillées dans le tableau en page 21.

Participations aux actions hors GEMAPI...

Le montant global de cette participation est de 268 834 € pour 2024. Les participations des communes sont calculées selon :

- la population recensée de la commune au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- le nombre d'habitants localisés sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune),
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les communes pour les frais de fonctionnement de la structure et les charges de personnel.

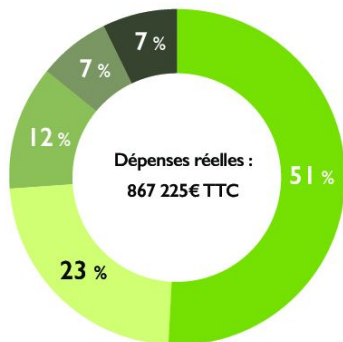
... et GEMAPI

La participation des communes pour les actions GEMAPI est de 876 782 €. Elle permet notamment de financer les investissements importants liés à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection contre les inondations inscrits au PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations financées par l'Etat et le SMAGGA). Ces investissements nécessiteront de maintenir les participations à ce niveau pour les 30 prochaines années.

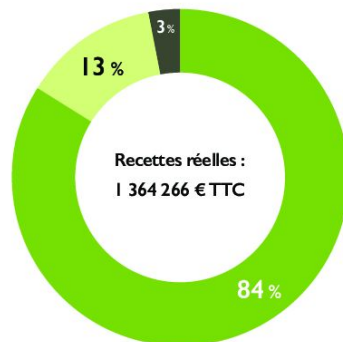
Les participations des intercommunalités et de la Métropole de Lyon sont calculées d'après :

- la population recensée de chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- le nombre d'habitants localisés sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon),
- une clé qui fixe le principe de répartition des dépenses liées aux travaux de protection contre les crues, soit 30 % pour les Communautés de communes et la Métropole de Lyon dont les communes membres sont directement bénéficiaires de l'aménagement d'ouvrages de protection ; 70 % pour l'ensemble des Communautés de communes et de la Métropole de Lyon.

FONCTIONNEMENT

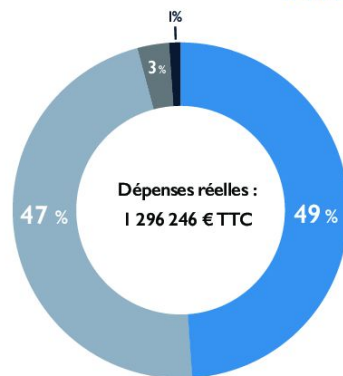


- Charges de personnel (51 %)
- Diagnosics vulnérabilité et pollution, étude SAGE, prestation Brigade Nature, communication/éducation au développement durable (23 %)
- Charges à caractère général (12 %)
- Intérêts d'emprunt et frais bancaires (7 %)
- Cotisations, indemnités versées aux élus et prestations informatiques (7 %)

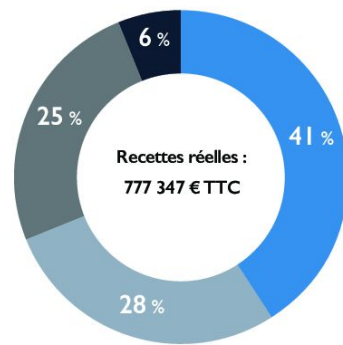


- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (84 %) (GEMAPI = 64 % - Hors GEMAPI = 20 %)
- Subventions Agence de l'eau, Région et Etat (13 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (3 %)

INVESTISSEMENT



- Remboursement du capital des emprunts (49 %)
- Etudes et travaux pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (ouvrages écrêteurs, aménagements d'ouvrages et de cours d'eau) (47 %)
- Restauration entretien de berges (3 %)
- Matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage (1 %)



- Etat - subventions PAPI et Fonds vert (41 %)
- FCTVA et cessions (28 %)
- Autofinancement (25 %)
- Subvention Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (6 %)

Aides des partenaires

Les actions sont subventionnées par différents partenaires fonction de leur objet (l'Etat finance la prévention des inondations, l'Agence de l'eau soutient la protection des milieux aquatiques, le Département et la Région peuvent verser des aides pour certains projets répondant à leurs objectifs en matière d'environnement).

Les emplois des agents du SMAGGA sont financés par :

- l'Etat dans le cadre du PAPI pour les postes de chargé de mission inondation-aménagement et de chargé de projets de protection contre les inondations et une partie du poste de chargé de communication au prorata de son temps passé sur les actions liées à cette thématique,
- l'Agence de l'eau pour les postes de direction, technicien de rivière, chargé de mission aménagement et inondations, chargé de mission protection de la ressource en eau et chargé de communication. Les dépenses concernant l'intervention de la Brigade Nature représentent une dépense de 108 000 € financée par l'Agence de l'eau à hauteur de 32 400 €.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S'LO

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

Participation par collectivité

Communes	EPCI	Pop.*	Participa. GEMAPI	Participation hors GEMAPI	Coût par habitant
S'-Martin-en-H. S'-Catherine	CCMDL	1 011 41	10 624 €	3 786 € 154 €	15,97 €
Brignais		12 572		47 097 €	
Chaponost		4 985		18 674 €	
Millery	CCVG	3 162	374 918 €	11 846 €	15,97 €
Montagny		3 236		12 123 €	
Vourles		3 495		13 093 €	
Brindas		1 474		5 524 €	
Messimy	CCVL	3 611	84 319 €	13 528 €	15,97 €
Thurins		3 175		11 894 €	
Yzeron		86		323 €	
Beauvallon		1 594		5 972 €	
Chabanière		1 869		7 001 €	
Chaussan		1 234		4 623 €	
Mornant		6 413		24 024 €	
Orliénas	COPAMO	2 620	247 438 €	9 815 €	15,97 €
Rontalon		1 179		4 417 €	
S'-Laurent-d'A.		2 190		8 204 €	
Soucieu-en-J.		4 696		17 592 €	
Taluyers		2 699		10 111 €	
Charly		316		1 185 €	
Givors	METROPOLE	6 239	159 483 €	23 374 €	15,97 €
Grigny		3 435		12 868 €	
S'-Genis-L.		429		1 606 €	
Total ou moyenne		71 762 hab.	876 782 €	268 834 €	

(*) Population légale connue au 1^{er} janvier 2024 sur le bassin versant du Garon.

RÉTROSPECTIVE ET ANNEXES



Janvier

- Lancement de l'étude sur les aménagements des seuils du Mornantet •

Février

- Intervention lors d'une formation proposée par l'Association Rivières Rhône-Alpes sur le thème des conséquences du changement climatique sur la restauration d'un cours d'eau •

Mars

- Opération d'entretien de berges avec débardage sur le Merdanson d'Orliénas •

Mai

- Réalisation d'une exposition itinérante sur le thème des inondations • Inauguration des travaux de protection contre les crues et de renaturation du Garon à Brignais • Lancement d'un audit sur les consommations d'eau dans les bâtiments publics à Brindas • Arrivée d'Alexa Verjat au poste de chargée de mission inondation et aménagement •

Juillet

- Réalisation de sondages géotechniques dans la vallée en Barret en vue de connaître la nature des sols où sera implanté le futur ouvrage écrêteur de crues sur le Garon à Brignais •

Septembre

- Réunion avec les élus des communes situées sur l'aire du projet d'ouvrage écrêteur de crues de La Planche • Visites des ouvrages écrêteurs de crue à Rillieux et Sorbiers (Loire) • Impression du SMAGGazine n°41 • Plus de 1 300 élèves issus de classes de primaire bénéficient au cours de l'année d'animations sur le thème de l'eau • Construction du modèle hydrogéologique de la nappe du Garon •

Octobre

- Inondations à Brignais, Grigny-sur-Rhône et Givors causées par les crues du Garon, du Mornantet et de leurs affluents • Réunions suite aux inondations •

Décembre

- Réunion avec les élus des communes situées sur l'aire du projet d'ouvrage écrêteur de crues des Vernes • 23^{ème} édition des Entretiens du Garon à Taluyers sur le thème de l'adaptation au changement climatique •

Revue de presse

- « Nouveaux aménagements » Brignais Mag numéro 135 - mai 2024
- « Un plan de gestion de l'eau présenté au conseil municipal de Soucieu-en-Jarrest » Le Progrès - samedi 18 mai 2024
- « Des précipitations record et un début d'année historique » Le Progrès - dimanche 19 mai 2024
- « Barrage écrêteur : sondages menés dans les sols dans la vallée en Barret » Le Progrès - mercredi 31 juillet 2024
- « Etang du Boulard : où en sommes-nous ? » Chap'Info - automne 2024
- « Un exercice de montage du batardeau » Le Givordin n°41 - octobre 2024

Recueil des actes administratifs

- Réunions des membres du Bureau 30 janvier / 20 mars / 5 avril / 12 juin / 25 sept. / 5 et 27 nov.
- Comités syndicaux 17 janvier / 14 février / 11 avril / 27 juin / 8 nov. / 12 déc.
- Commissions environnement et milieux aquatiques 23 janvier / 1^{er} juillet / 11 décembre
- Commissions politique foncière et SAGE 5 février / 17 mai
- Commissions prévention inondations 5 avril / 11 juin / 27 septembre
- Commissions communication et éducation au développement durable 14 mai / 20 septembre
- Commissions protection de la ressource en eau 27 juin / 10 octobre
- Commission administration générale (finances et ressources humaines) 13 septembre